



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

_____ **Rapport de recherche** _____

**Diversité ethnique des délinquants admis
dans les établissements fédéraux canadiens**

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Diversité ethnique des délinquants admis dans les établissements fédéraux canadiens

Shannon Gottschall

Service correctionnel du Canada

Mai 2012

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Remerciements

L'auteure remercie Brian Grant de l'avoir aidée grâce à ses suggestions visant à renforcer la méthodologie de l'étude. L'auteure remercie aussi Colette Cousineau, qui a extrait du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) les données nécessaires pour réaliser l'étude. Elle tient également à remercier Rick Ruddell pour ses suggestions au sujet des ébauches antérieures du rapport.

Sommaire

Mots clés : *délinquants appartenant à une minorité visible, tendances ethnoculturelles, affiliation à un gang, gestion de la population*

L'un des enjeux auxquels fait face le Service correctionnel du Canada (SCC) est la fluctuation des caractéristiques de la population carcérale au fil du temps. Comme ces tendances sont réparties parmi 57 établissements, 16 centres correctionnels communautaires et 84 bureaux de libération conditionnelle, elles peuvent parfois passer inaperçues. Il est donc essentiel de surveiller les tendances afin de répondre de manière proactive et adéquate aux besoins de tous les délinquants. La Direction de la recherche a déjà publié des études sur l'évolution des caractéristiques de la population carcérale, sans toutefois examiner les changements concernant la taille des populations ethnoculturelles. Les changements touchant les caractéristiques des populations de délinquants en établissement et dans la collectivité se répercutent sur les demandes auxquelles doit répondre le Service, qui doit notamment veiller à ce que les programmes et les services soient adaptés aux caractéristiques changeantes des divers groupes ethnoculturels. En effet, selon la Directive du commissaire n° 767, *Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles*, le Service est tenu de prendre des mesures d'adaptation raisonnables à l'égard de ces groupes.

Le premier volet de l'étude portait sur les tendances relatives aux populations ethnoculturelles. On a constaté que la taille de plusieurs groupes de minorités visibles augmentait rapidement, y compris celle des délinquants noirs et des délinquants asiatiques du Sud-est, et que ces groupes étaient surreprésentés dans la population du SCC par rapport à la population canadienne en général. L'examen des projections de recensement donne à penser que les populations ethnoculturelles continueront de croître, et que ces changements auront vraisemblablement des répercussions sur les admissions futures dans les établissements du SCC.

Le deuxième volet de l'étude visait à examiner, à l'aide de données extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), les caractéristiques sociodémographiques, les risques, les besoins, les infractions et le comportement en établissement des 18 078 délinquants sous responsabilité fédérale nouvellement admis dans un établissement du SCC entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 août 2009. Les analyses ont été réparties selon le sexe.

En ce qui a trait aux analyses sur les délinquantes, les résultats ont été limités aux délinquantes autochtones, aux délinquantes de race noire et aux délinquantes de race blanche; ces trois groupes représentaient toutefois plus de 92 % de la cohorte. Les délinquantes autochtones présentaient les niveaux de risque et de besoins les plus élevés, suivies par les délinquantes de race blanche et celles de race noire. Les délinquantes autochtones avaient aussi le taux le plus élevé de participation à des infractions avec violence, tandis que les délinquantes de race noire étaient plus susceptibles que les délinquantes de race blanche d'avoir commis des infractions liées aux drogues. Les délinquantes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir été les auteures d'incidents en établissement ou d'y avoir participé, suivies par les délinquantes de race blanche et celles de race noire.

Pour ce qui est des hommes, les délinquants de race noire avaient l'âge moyen le plus bas à

l'admission, suivis par les délinquants sud-asiatiques. Les délinquants de race noire avaient aussi le pourcentage le plus élevé d'admissions dans les établissements à sécurité maximale, et ils étaient plus susceptibles d'être évalués comme ayant des besoins dans les domaines de l'attitude générale et des fréquentations.

La plupart des délinquants appartenant à une minorité visible autre qu'autochtone étaient nés à l'étranger, le pourcentage le plus élevé parmi eux étant les délinquants arabes/asiatiques occidentaux (88,4 %), suivis par les délinquants asiatiques du Sud-est et les délinquants latino-américains.

Les délinquants autochtones avaient le taux le plus élevé de participation à des infractions avec violence (69,8 %), suivis par les délinquants latino-américains, de race noire et de race blanche. Les délinquants asiatiques du Sud-est avaient le taux le plus élevé de participation à des infractions liées aux drogues (62,2 %), suivis par les délinquants chinois, latino-américains et de race noire.

Tous les groupes de délinquants appartenant à une minorité visible avaient des taux plus élevés d'affiliation à un gang que les délinquants de race blanche, que la classification ait été établie à l'admission ou par un agent du renseignement de sécurité. Les délinquants autochtones et les délinquants de race noire étaient plus susceptibles d'être affiliés à un gang. D'ailleurs, tous les groupes de minorités visibles comptaient un pourcentage plus élevé de délinquants s'identifiant à un gang que les délinquants de race blanche. Enfin, les incidents en établissement ont également fait l'objet d'analyses, qui ont révélé qu'un pourcentage plus élevé de délinquants autochtones, de race noire et sud-asiatiques avaient été les auteurs d'incidents en établissement ou y avaient participé.

Les résultats laissent entendre un certain nombre de répercussions sur les opérations dans les établissements et dans la collectivité. Le présent rapport devrait orienter le SCC dans ses efforts pour répondre efficacement aux risques et aux besoins des délinquants visés, notamment en offrant des séances d'orientation et de formation au personnel, et éventuellement en élaborant de nouveaux programmes correctionnels. Il pourrait aussi être nécessaire de définir des interventions afin de gérer les gangs.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Remerciements..... | ii |
| Sommaire..... | iii |
| Table des matières..... | v |
| Liste des tableaux..... | vi |
| Liste des figures..... | vii |
| Introduction..... | 1 |
| Méthode..... | 4 |
| Tendances relatives à la population..... | 4 |
| Profils..... | 5 |
| Échantillon..... | 5 |
| Données..... | 7 |
| Stratégie d'analyse..... | 10 |
| Résultats..... | 11 |
| Tendances relatives aux populations – SCC et population générale..... | 11 |
| Profils des délinquants et des délinquantes, par groupe ethnique..... | 14 |
| Analyses relatives aux délinquantes..... | 14 |
| Analyses relatives aux délinquants..... | 18 |
| Discussion..... | 33 |
| Limites de l'étude..... | 35 |
| Conclusions..... | 36 |
| Bibliographie..... | 38 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1. <i>Composition raciale des délinquants incarcérés au 1^{er} septembre 2009, selon le sexe</i> | 5 |
| Tableau 2. <i>Information sur l'admission des délinquants, selon le sexe</i> | 6 |
| Tableau 3. <i>Composition raciale de la cohorte d'admissions, selon le sexe</i> | 7 |
| Tableau 4. <i>Pourcentage de délinquantes dans chaque région d'admission, par groupe ethnique</i> | 15 |
| Tableau 5. <i>Pourcentage de délinquantes présentant des difficultés modérées ou manifestes dans les sept domaines de besoins, par groupe ethnique</i> | 16 |
| Tableau 6. <i>Pourcentage de délinquantes purgeant une peine pour une infraction avec violence ou une infraction liée aux drogues, par groupe ethnique</i> | 17 |
| Tableau 7. <i>Pourcentage de délinquantes victimes d'incidents majeurs ou mineurs et auteurs de tels incidents ou y ayant participé, par groupe ethnique</i> | 18 |
| Tableau 8. <i>Pourcentage de délinquants dans chaque région d'admission, par groupe ethnique</i> | 19 |
| Tableau 9. <i>Âge des délinquants à l'admission, par groupe ethnique</i> | 20 |
| Tableau 10. <i>Pourcentage de délinquants nés au Canada et à l'étranger, par groupe ethnique</i> | 21 |
| Tableau 11. <i>Pourcentage de délinquants selon la cote de sécurité attribuée à l'admission à l'aide de l'Échelle de classement par niveau de sécurité, par groupe ethnique</i> | 22 |
| Tableau 12. <i>Pourcentage de délinquants selon le niveau de risque évalué à l'admission au moyen de facteurs liés aux antécédents criminels, par groupe ethnique</i> | 23 |
| Tableau 13. <i>Pourcentage de délinquants selon le niveau général de besoins évalué à l'admission, par groupe ethnique</i> | 23 |
| Tableau 14. <i>Pourcentage de délinquants présentant des difficultés modérées ou manifestes dans les sept domaines de besoins, par groupe ethnique</i> | 25 |
| Tableau 15. <i>Représentation schématique de la proportion relative de délinquants présentant des difficultés modérées ou manifestes dans les sept domaines de besoins, par groupe ethnique</i> | 26 |
| Tableau 16. <i>Pourcentage de délinquants selon le niveau du potentiel de réinsertion sociale évalué à l'admission, par groupe ethnique</i> | 27 |
| Tableau 17. <i>Pourcentage de délinquants purgeant une peine pour une infraction avec violence ou une infraction liée aux drogues, par groupe ethnique</i> | 28 |
| Tableau 18. <i>Pourcentage de délinquants affiliés à un gang ou s'identifiant à un gang selon l'EID ou une enquête de sécurité, par groupe ethnique</i> | 29 |
| Tableau 19. <i>Pourcentage de délinquants victimes d'incidents majeurs ou mineurs et auteurs de tels incidents ou y ayant participé, par groupe ethnique</i> | 32 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| <i>Figure 1.</i> Pourcentage de personnes noires et asiatiques du Sud-est dans la population canadienne générale et dans les populations de délinquants et de délinquantes sous responsabilité fédérale en établissement et dans la collectivité | 11 |
| <i>Figure 2.</i> Population de délinquants noirs sous responsabilité fédérale au cours des 10 dernières années (établissement et collectivité) | 12 |
| <i>Figure 3.</i> Populations de délinquants sous responsabilité fédérale au cours des 10 dernières années, par groupe de minorité visible | 13 |
| <i>Figure 4.</i> Minorités visibles au sein de la population canadienne générale au fil du temps | 14 |
| <i>Figure 5.</i> Pourcentage de délinquants affiliés à un gang de rue, par groupe ethnique | 31 |

Introduction

Selon Statistique Canada (2008), les caractéristiques démographiques de la population canadienne évoluent en raison de l'immigration et des taux de natalité différents chez les groupes de minorités visibles. L'augmentation de la taille de ces groupes dans la collectivité aura vraisemblablement des répercussions sur les populations carcérales futures. Il est important de comprendre les tendances démographiques actuelles afin de se préparer à ces changements éventuels. La présente étude visait, d'une part, à cerner les tendances dans les populations de délinquants sous responsabilité fédérale issus de collectivités ethnoculturelles, et d'autre part, à examiner les risques, les besoins et les défis opérationnels associés à divers groupes ethnoculturels, à partir d'une vaste cohorte de délinquants.

On reconnaît depuis longtemps que les Autochtones sont surreprésentés dans les établissements correctionnels par rapport à leur proportion dans la population canadienne. La surreprésentation des Autochtones a entraîné l'élaboration d'un certain nombre d'interventions correctionnelles visant à répondre à leurs besoins. Il est possible que d'autres populations ethnoculturelles soient également surreprésentées, et une meilleure connaissance des changements à cet égard pourrait améliorer la capacité d'intervention du Service. Trevethan et Rastin (2004), par exemple, ont fait état de la surreprésentation des personnes de race noire dans la population de délinquants sous responsabilité fédérale (6 % des délinquants incarcérés et 7 % des délinquants en liberté sous condition), alors qu'elles représentent 2 % de la population canadienne (selon le recensement de 2001). Les délinquants de race noire sont aussi surreprésentés dans les populations carcérales en Angleterre et au pays de Galles (Ministry of Justice, 2009) et aux États-Unis (West, 2010).

Diverses raisons peuvent expliquer les tendances liées aux activités criminelles chez différents groupes ethnoculturels. Le fait de connaître ces tendances et les facteurs qui y contribuent pourrait aider le Service à élaborer des interventions correctionnelles plus efficaces, y compris des programmes répondant aux besoins de différents types de délinquants. Selon une étude de Trevethan et Rastin (2004) portant sur les délinquants membres de minorités visibles autres qu'autochtones, ces derniers étaient plus susceptibles que les délinquants de race blanche d'avoir été reconnus coupables d'infractions liées aux drogues. Les délinquants de race noire étaient aussi plus susceptibles que les membres des autres minorités visibles non autochtones d'avoir été reconnus coupables de vols qualifiés. Des différences ont également été relevées dans les profils de besoins des délinquants; les membres des minorités visibles autres qu'autochtones

étaient plus susceptibles que les délinquants de race blanche de présenter un besoin modéré ou manifeste dans le domaine des attitudes (p. ex. attitude négative envers les lois, les services policiers, les tribunaux et le système correctionnel) et dans le domaine des fréquentations (Trevethan et Rastin, 2004). La recherche correctionnelle offre des preuves solides qui confirment le lien entre les attitudes antisociales, les fréquentations antisociales et le comportement criminel (Andrews et Bonta, 2010). Ces domaines de besoins peuvent contribuer de manière importante à la criminalité des minorités visibles puisque selon Trevethan et Rastin, les délinquants appartenant à une minorité visible présentent des besoins plus importants dans ces domaines. En outre, un lien a déjà été établi entre les attitudes et fréquentations antisociales et les difficultés liées à l'acculturation chez certains immigrants (Piedra et Engstrom, 2009, théorie de l'assimilation segmentée). Des recherches antérieures se sont aussi intéressées aux attitudes antisociales découlant de sentiments de discrimination chez les minorités visibles (que ces sentiments soient fondés ou non; Taylor, Biafora et Warheit, 1994).

Les recherches réalisées sur les attitudes de la population envers le système canadien de justice pénale ont indiqué que les minorités visibles (en particulier les Noirs) étaient plus susceptibles que les personnes de race blanche de percevoir un manque d'impartialité dans le système judiciaire (Wortley et Owusu-Bempah, 2009). De plus, les perceptions négatives semblent avoir augmenté au fil du temps (entre deux études similaires menées en 1994 et en 2007). Les perceptions négatives étaient plus prononcées chez les membres d'une minorité visible nés au Canada et chez les immigrants issus d'une minorité visible qui vivaient au Canada depuis plus longtemps. La méfiance envers le système de justice pénale a été reliée à un manque de collaboration avec la police dans la lutte contre la criminalité. Une étude américaine portant sur les groupes ethniques (Tyler, 2005) a révélé que les personnes de race noire affichaient le plus faible niveau de confiance envers la police et de collaboration avec celle-ci. La recherche a aussi permis d'établir un lien entre la perception de préjudice ou la méfiance raciale et la disposition à commettre un crime (Taylor, Biafora et Warheit, 1994).

La constatation de Trevethan et Rastin (2004) selon laquelle les délinquants issus d'une minorité visible présentent des besoins élevés dans le domaine des fréquentations peut être reliée à l'appartenance à des organisations criminelles, puisque l'affiliation à un gang constitue l'un des indicateurs de ce domaine. Des recherches sur l'appartenance à un gang parmi les minorités visibles pourraient donc aider à découvrir des moyens de répondre aux besoins des délinquants membres d'une minorité visible. À titre d'exemple, Paoli et Reuter (2008) ont déterminé que

certaines groupes possédaient un avantage particulier dans les organisations criminelles se livrant au trafic de drogue. Ces auteurs ont suggéré qu'un faible statut socioéconomique et un manque de possibilités peuvent inciter certains groupes à s'adonner à la criminalité, et qu'une minorité ethnique importante et solidaire peut faciliter la dissimulation d'éléments criminels.

Quelles que soient les raisons de la délinquance chez les minorités visibles, les changements éventuels au sein des populations ethnoculturelles auront clairement des conséquences sur les opérations du SCC, notamment en ce qui a trait à la prestation de services et de programmes appropriés et à l'élaboration d'interventions pour les délinquants et de formations pour le personnel (Trevethan et Rastin, 2004). Selon la Directive du commissaire n° 767, *Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles*, les unités opérationnelles doivent s'efforcer de répondre aux besoins des délinquants des minorités ethnoculturelles¹ en matière de programmes et de services (SCC, 2001)². La directive exige également que les programmes correctionnels visant à traiter les facteurs criminogènes tiennent compte des différences ethnoculturelles. Cette approche est conforme au principe de la réceptivité des pratiques correctionnelles judiciaires; elle vise à améliorer les programmes et, par le fait même, les résultats des délinquants (Bonta, 1995).

L'étude présente une série d'analyses. On a d'abord examiné certains changements qui se sont produits au sein de la population carcérale et de la population canadienne en général. Des profils de délinquants et de délinquantes ont ensuite été établis au moyen de données extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD). Cette approche visait à renforcer les constatations de Trevethan et Rastin (2004) sur les caractéristiques des délinquants et les profils des infractions, grâce à une cohorte de délinquants nouvellement admis et à un examen plus détaillé de divers groupes ethniques (et d'un plus grand nombre de minorités visibles). Les analyses du rapport précédent ont également été élargies afin d'inclure l'examen du pays de naissance, de l'affiliation à un gang et de la participation à des incidents en établissement. Les analyses ont consisté à comparer les groupes les plus importants de délinquants sous responsabilité fédérale issus de minorités visibles avec des délinquants autochtones et des délinquants de race blanche.

¹ Dans la DC 767, on entend par « délinquant d'une minorité ethnoculturelle » toute personne ou groupe de personnes qui se distinguent de la majorité par leur race, leur langue, leur culture ou leurs croyances et leur volonté de sauvegarder leur identité culturelle.

² Les directives du commissaire sont des documents de politique qui régissent les opérations du SCC ainsi que les actions des employés et des cadres du SCC.

Méthode

Par souci de clarté, les méthodes employées pour traiter chacune des deux questions à l'étude – soit l'examen des changements dans la population carcérale par rapport aux changements dans la population canadienne et l'établissement de profils de délinquants issus d'une minorité visible – sont présentées séparément.

Tendances relatives à la population

Les tendances relatives à la population ont été examinées à partir de données extraites du Système intégré de rapports, dont les données proviennent directement du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) – la base de données informatisée sur les délinquants du SCC. On a examiné la population totale des délinquants appartenant à une minorité visible autre qu'autochtone (en établissement et dans la collectivité), pour la période allant de 2000 à 2009³, en vue de déterminer les changements qui se sont produits au fil du temps; cette population est appelée « population carcérale » dans le rapport. La représentation proportionnelle de la population carcérale totale a également été examinée en comparant le *Profil des délinquants* de mars 2010 avec les données nationales de Statistique Canada. Les données de Statistique Canada comprenaient les données du recensement de 2006, de même que les projections démographiques pour 2011 et 2017 fondées sur les données du recensement de 2001. L'évolution des tendances des données de Statistique Canada a également été examinée.

Le tableau 1 présente la composition raciale de la population carcérale au 1^{er} septembre 2009⁴.

³ Les aperçus reflètent les chiffres au 1^{er} avril de chaque année.

⁴ Bien que les données de mars et d'avril soient utilisées dans le reste de la section sur les tendances relatives à la population, on a choisi la date du 1^{er} septembre 2009 pour ce tableau afin de pouvoir effectuer une comparaison avec le tableau 3, qui résume la composition raciale de l'échantillon employé pour traiter la deuxième question à l'étude.

Tableau 1

Composition raciale des délinquants incarcérés au 1^{er} septembre 2009, selon le sexe

| Groupe | Délinquants (N = 12 423) % (n) | Délinquantes (N = 473) % (n) |
|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| Blancs | 64,7 (8 037) | 54,6 (259) |
| Autochtones ^a | 20,5 (2 542) | 34,6 (164) |
| Noirs | 8,3 (1 035) | 5,1 (24) |
| Asiatiques du Sud-est ^b | 1,8 (218) | 0,8 (4) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux | 1,0 (122) | 0 (0) |
| Latino-américains ^c | 0,9 (114) | 0,6 (3) |
| Sud-asiatiques ^d | 0,7 (92) | 0 (0) |
| Chinois | 0,4 (48) | 0,6 (3) |
| Autres ^e | 1,7 (215) | 3,4 (16) |

Remarques. Le tableau n'inclut pas 4 délinquants et une délinquante dont on a indiqué que la race était « inconnue ».

^a Comprend les délinquants innus, inuits, métis et des Premières Nations.

^b Comprend les délinquants asiatiques et les délinquants d'origine cambodgienne ou malaysienne, ainsi que 18 délinquants et une délinquante initialement classés comme des Sud-asiatiques et dont le lieu de naissance était le Vietnam.

^c Comprend les délinquants hispaniques.

^d Comprend les délinquants d'origine est-indienne et les délinquants d'origine pakistanaise. N'inclut pas 18 délinquants et une délinquante initialement classés comme des Sud-asiatiques et dont le lieu de naissance était le Vietnam (ces délinquants ont été reclassés comme étant des Asiatiques du Sud-est).

^e Comprend les délinquants philippins, coréens et japonais.

Profils

Échantillon

Pour le deuxième volet de l'étude, on a extrait du SGD un échantillon de délinquants incarcérés par suite d'une condamnation à une nouvelle peine de ressort fédéral entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 août 2009 (ci-après appelé la « cohorte d'admissions »)⁵. Cette cohorte comprenait 16 925 délinquants et 1 153 délinquantes. L'âge des délinquants à l'admission allait de 17 à 86 ans ($M = 35,1$, $É.-T. = 11,4$), et celui des délinquantes, de 18 à 67 ans ($M = 34,8$, $É.-T.$

⁵ Les peines de ressort fédéral comprennent les peines d'une durée de deux ans ou plus. On a inclus dans l'échantillon les délinquants ayant déjà purgé une peine de ressort fédéral, mais non les délinquants réincarcérés pour la même peine (p. ex. révocation de la mise en liberté sous condition). Les délinquants pour lesquels les renseignements sur la date d'admission, le sexe ou la race n'étaient pas disponibles ont aussi été exclus de l'échantillon, mais ceux dont on a indiqué que la race était « inconnue » ont été inclus.

= 10,0).

La majorité des délinquants et des délinquantes avaient la citoyenneté canadienne (95,5 % et 96,1 % respectivement). Les autres étaient non canadiens (4,1 % des délinquants et 3,2 % des délinquantes), avaient une double citoyenneté (0,3 % des délinquants de chaque sexe) ou étaient de citoyenneté inconnue (0,2 % des délinquants et 0,3 % des délinquantes). De plus, plus des quatre cinquièmes des délinquants étaient nés au Canada (86,8 % des délinquants; 88,3 % des délinquantes).

Comme l'illustre le tableau 2, la majorité des délinquants de chaque sexe avaient été admis dans les régions des Prairies et de l'Ontario. Au moment de leur admission, plus de la moitié des délinquants avaient reçu une cote de sécurité moyenne, tandis que la majorité des délinquantes avaient reçu une cote de sécurité minimale. Près du tiers des délinquants avaient déjà purgé une peine de ressort fédéral (31,3 %, $n = 5\ 297$), ce qui était le cas pour seulement 14,4 % ($n = 166$) des délinquantes.

Tableau 2
Information sur l'admission des délinquants, selon le sexe

| Information sur l'admission | Délinquants ($N = 16\ 925$) % (n) | Délinquantes ($N = 1\ 153$) % (n) |
|-----------------------------|---|---|
| Région | | |
| Prairies | 28,6 (4 849) | 33,5 (386) |
| Ontario | 27,3 (4 628) | 27,9 (322) |
| Québec | 21,2 (3 593) | 16,0 (185) |
| Atlantique | 11,3 (1 911) | 13,0 (150) |
| Pacifique | 11,5 (1 944) | 9,5 (110) |
| Cote de sécurité | | |
| Minimale | 34,6 (5 822) | 57,4 (661) |
| Moyenne | 54,0 (9 103) | 35,9 (413) |
| Maximale | 11,4 (1 923) | 6,8 (78) |

Le tableau 3 présente l'origine ethnoculturelle des délinquants de la cohorte d'admissions

et montre une tendance similaire à celle qu'on retrouve au tableau 1 – Composition raciale des délinquants incarcérés.

Tableau 3

Composition raciale de la cohorte d'admissions, selon le sexe

| Groupe | Délinquants (N = 16 917) % (n) | Délinquantes (N = 1 151) % (n) |
|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Blancs | 65,8 (11 125) | 57,8 (665) |
| Autochtones ^a | 17,9 (3 035) | 27,2 (313) |
| Noirs | 8,3 (1 410) | 7,2 (83) |
| Asiatiques du Sud-est ^b | 2,1 (408) | 1,0 (18) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux | 1,3 (224) | 0,4 (5) |
| Latino-américains ^c | 0,9 (160) | 0,6 (7) |
| Sud-asiatiques ^d | 1,0 (127) | 0,8 (3) |
| Chinois | 0,7 (115) | 1,1 (13) |
| Autres ^e | 1,8 (313) | 3,8 (44) |

Remarques. Le tableau n'inclut pas 8 délinquants et deux délinquantes dont on a indiqué que la race était « inconnue ».

^a Comprend les délinquants innus, inuits, métis et des Premières Nations.

^b Comprend les délinquants asiatiques et les délinquants d'origine cambodgienne ou malaysienne, ainsi que 48 délinquants et 6 délinquantes initialement classés comme des Sud-asiatiques et dont le lieu de naissance était le Vietnam.

^c Comprend les délinquants hispaniques.

^d Comprend les délinquants d'origine est-indienne et les délinquants d'origine pakistanaise. N'inclut pas 48 délinquants et 6 délinquantes initialement classés comme des Sud-asiatiques et dont le lieu de naissance était le Vietnam (ces délinquants ont été reclassés comme étant des Asiatiques du Sud-est).

^e Comprend les délinquants philippins, coréens et japonais.

Données

Toutes les données utilisées pour créer les profils ont été extraites du SGD. Les variables examinées dans le cadre de cette étude comprenaient les caractéristiques sociodémographiques, l'évaluation des risques et des besoins, les infractions, l'affiliation à un gang et le comportement en établissement (participation à des incidents).

Origine ethnoculturelle

Les renseignements sur l'origine ethnoculturelle utilisés par le SCC ont été fournis par les

délinquants. Bien qu'on s'efforce de confirmer l'origine ethnique des délinquants pendant le processus d'admission (en vérifiant le certificat de naissance ou le certificat de statut d'Indien), certains délinquants peuvent ne pas avoir déclaré correctement leur origine ethnoculturelle.

Par mesure d'uniformité, les catégories d'origine ethnoculturelle que déclarent les délinquants et dont se sert le SCC ont été adaptées aux catégories de Statistique Canada. Plus précisément, les délinquants classés comme étant d'origine asiatique ont été ajoutés au groupe des Asiatiques du Sud-est, ceux d'origine est-indienne au groupe des Sud-Asiatiques et ceux d'origine hispanique au groupe des latino-américains. Les délinquants sud-asiatiques dont le lieu de naissance inscrit était le Vietnam ont été reclassés comme étant des Asiatiques du Sud-est.

Risques et besoins évalués à l'admission

Les données relatives à l'évaluation des risques et des besoins qui ont été extraites du SGD comprennent la cote de sécurité établie à l'évaluation initiale, le niveau de risque, le niveau de besoins liés aux facteurs criminogènes, le risque de récidive et le potentiel de réinsertion sociale. La cote de sécurité des délinquants est fondée sur l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS), qui tient compte de l'adaptation à l'établissement et du risque en matière de sécurité (Luciani, Motiuk et Nafekh, 1996), et elle est établie comme étant minimale, moyenne ou maximale. Le niveau de risque lié aux antécédents criminels, classé faible, moyen ou élevé, est déterminé d'après les démêlés antérieurs avec le système de justice pénale, la gravité des infractions et les antécédents de délinquance sexuelle (SCC, 2007). Le niveau de besoins est déterminé selon plusieurs indicateurs de forces et de faiblesses, dans chacun des sept domaines suivants : emploi et éducation, relations matrimoniales et familiales, fréquentations, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité (p. ex. compétences psychosociales) orientation personnelle et affective (p. ex. maîtrise de sa vie) et attitude générale (SCC, 2007). On attribue à chaque domaine l'une des quatre cotes suivantes : facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale; aucun besoin immédiat d'amélioration; besoin modéré d'amélioration; ou besoin manifeste d'amélioration. Enfin, le potentiel de réinsertion sociale des délinquants autochtones de sexe masculin est déterminé différemment de celui des autres délinquants, en fonction des mesures dont l'utilisation a été validée pour chaque population. Pour les délinquants non autochtones, le potentiel de réinsertion sociale est fondé sur le score obtenu à l'Échelle de classement par niveau de sécurité (Porporino, Luciani, Motiuk, Johnston et Mainwaring, 1989), le niveau de risque lié aux antécédents criminels (évaluation des facteurs statiques; SCC, 2007)

et le risque de récidive établi au moyen de l'Échelle révisée d'information statistique générale sur la récidive (ISGR-R1) (Nuffield, 1982). En ce qui a trait aux délinquantes et aux délinquants autochtones, pour qui l'Échelle d'ISGR-R1 n'a pas été validée, le potentiel de réinsertion sociale est fondé sur le score obtenu à l'Échelle de classement par niveau de sécurité, ainsi que sur le niveau de risque lié aux antécédents criminels et le niveau de besoins liés aux facteurs criminogènes (SCC, 2007). Dans les deux cas, le potentiel de réinsertion sociale est classé faible, moyen ou élevé.

Infractions

Des renseignements concernant les infractions à l'origine de la peine des délinquants ont également été extraits du SGD. Plus précisément, les infractions ont été classées selon qu'il s'agissait d'une infraction avec violence ou d'une infraction liée aux drogues.

Affiliation à un gang

Les données relatives à l'affiliation à un gang ont été recueillies de trois façons. Deux questions au sujet de l'affiliation à un gang ont été posées directement aux délinquants au moment de leur admission, et de l'information a été obtenue à partir de rapports de sécurité des établissements. L'évaluation initiale des délinquants (EID) comprend une question sur l'appartenance à un gang (domaine des fréquentations) et une question sur l'identification à un gang (domaine de l'orientation personnelle et affective). Certains résultats d'enquêtes de sécurité reliés à l'affiliation à des gangs ont également été inclus dans les analyses. Les renseignements supplémentaires tirés de ces enquêtes de sécurité comprenaient notamment le nombre d'affiliations établi pour chaque délinquant, l'affiliation au gang à titre de membre ou d'associé, et le type de gang.

Participation aux incidents en établissement

Les incidents en établissement ont été répartis selon deux degrés de gravité, soit les incidents majeurs et les incidents mineurs. Les incidents majeurs comprenaient les suivants : meurtre d'un détenu ou d'un employé; prise d'otage, y compris avec agression sexuelle; séquestration et agression sexuelle; bagarre entre détenus; voies de fait contre un détenu, un employé ou un visiteur; perturbation majeure; arrestation d'un délinquant; interruption de surdose; accident. Les incidents mineurs comprenaient, entre autres, les suivants : vol, possession d'un objet interdit, réception ou transport d'objets interdits, consommation d'alcool ou de

drogues, perturbation mineure, incendie, dommages aux biens du gouvernement ou aux biens d'autres personnes, problèmes disciplinaires, manquements à la Politique du gouvernement sur la sécurité, incidents touchant le renseignement, demande d'isolement protecteur, possession d'un objet non autorisé. Pour chaque incident, on a indiqué si le délinquant en était la victime ou l'auteur (comprend la participation).

Stratégie d'analyse

Les analyses ont été réparties selon le sexe et présentées séparément. Compte tenu du nombre relativement faible de délinquantes dans l'échantillon, les analyses fondées sur la race ont été limitées pour les délinquantes – seuls les groupes comptant au moins vingt délinquantes (à l'exception des délinquantes classées dans la catégorie « Autres ») ont été inclus dans les analyses. En ce qui a trait aux délinquants, seuls les groupes ethniques comptant plus de cent délinquants ont fait l'objet d'une comparaison (à l'exception des délinquants classés dans la catégorie « Autres »).

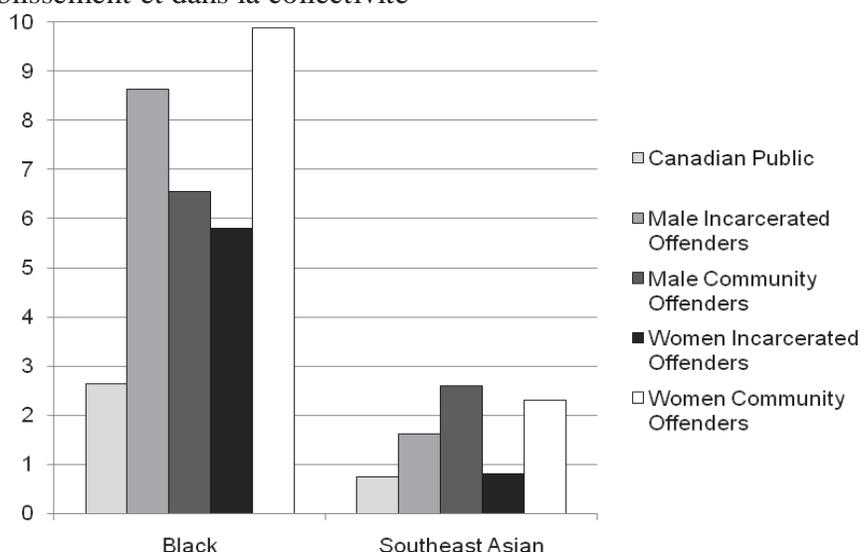
Les analyses ont consisté à calculer les occurrences de données de différentes catégories et les statistiques descriptives liées aux données numériques, qui ont été réparties selon les catégories raciales aux fins de comparaison.

Résultats

Tendances relatives aux populations – SCC et population générale

La première partie de la présente étude visait à examiner les changements dans les populations de délinquants et de délinquantes sous responsabilité fédérale et dans la population canadienne générale, à l'aide de données du Système intégré de rapports du SCC et de données de recensement de Statistique Canada (y compris les projections pour 2011 et 2017), dans le but de cerner les tendances relatives à la population ethnoculturelle. Comme l'illustre la figure 1, les délinquants noirs et asiatiques du Sud-est sont surreprésentés dans les établissements et la collectivité (sous surveillance) par rapport à la population canadienne générale⁶.

Figure 1. Pourcentage de personnes noires et asiatiques du Sud-est dans la population canadienne générale et dans les populations de délinquants et de délinquantes sous responsabilité fédérale en établissement et dans la collectivité



Black = Personnes noires

Southeast Asian= Personnes asiatiques du Sud-est

Canadian Public = Population canadienne

Male Incarcerated Offenders = Délinquants en établissement

Male Community Offenders = Délinquants dans la collectivité

Women Incarcerated Offenders = Délinquantes en établissement

Women Community Offenders = Délinquantes dans la collectivité

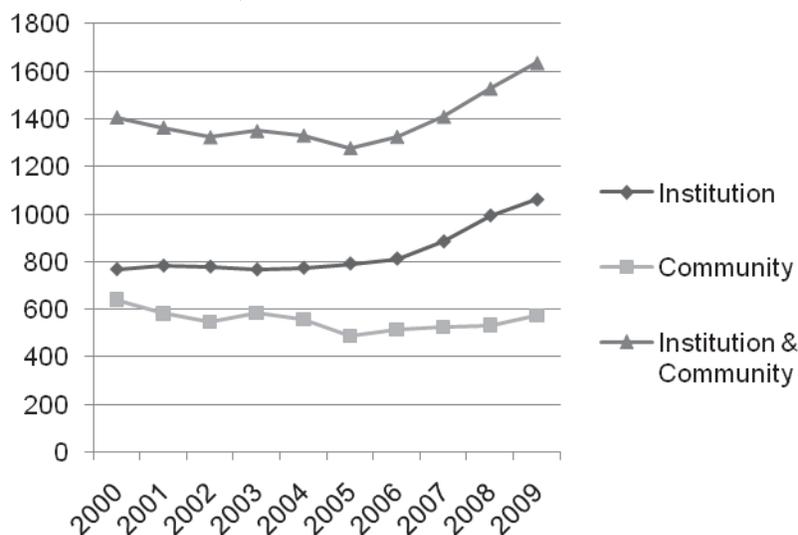
Remarque : Les pourcentages de la population canadienne reflètent les projections démographiques pour 2011 (utilisées comme les meilleures estimations possibles des données démographiques canadiennes actuelles), tandis que les pourcentages des délinquants reflètent la population carcérale en mars 2010. Les projections ont été fondées

⁶ Aucune autre minorité visible non autochtone n'était surreprésentée, à l'exception de celles faisant partie du groupe « Autres » et des délinquants latino-américains, ces derniers n'étant que légèrement surreprésentés, et seulement parmi la population de délinquants de sexe masculin.

sur les données du recensement de 2001 à l'aide du Scénario A, en raison de sa plus grande exactitude à prédire les populations de 2006 à partir des données de 2001. Source des données sur la population canadienne : Statistique Canada (2005), *Projections de la population des groupes de minorités visibles, Canada, provinces et régions 2001-2017* (n° 91-541-XIE au catalogue). Source des données sur les délinquants : Système intégré de rapports du SCC.

Les délinquants de race noire représentent la minorité visible autre qu'autochtone la plus fortement représentée au sein de la population carcérale du SCC; ils ont donc été examinés séparément. La figure 2 illustre l'augmentation de la population de délinquants noirs sous responsabilité fédérale au fil du temps; même si le nombre de délinquants de race noire sous surveillance dans la collectivité est demeuré stable au cours des 10 dernières années, la population de délinquants de race noire incarcérés est passée de 812 en 2006 à 1 062 en 2009. Au cours des dix dernières années, la population totale des délinquants noirs sous responsabilité fédérale a augmenté de 16 % (de 1 408 à 1 637).

Figure 2. Population de délinquants noirs sous responsabilité fédérale au cours des 10 dernières années (établissement et collectivité)



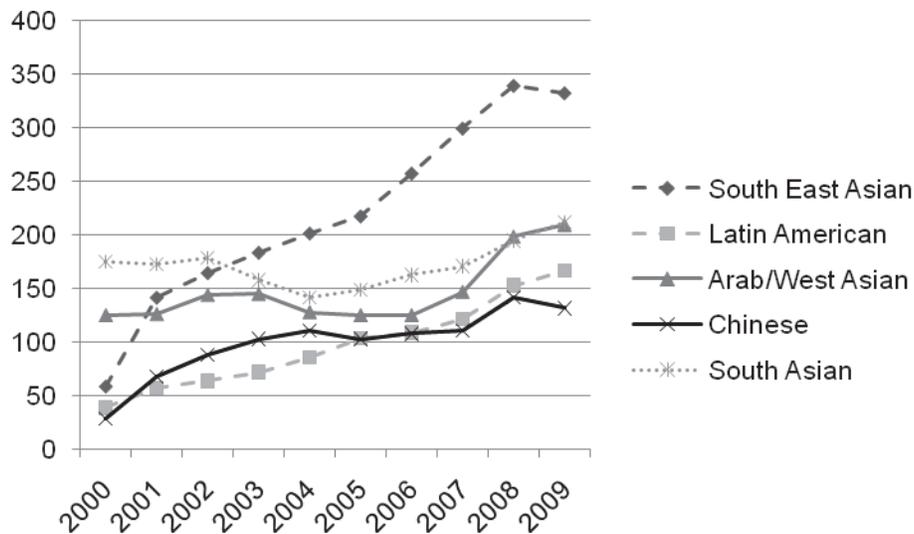
Institution = Établissement
 Community = Collectivité
 Institution & Community = Établissement et collectivité

Remarque : Source – Système intégré de rapports du SCC

Il y a également eu, au cours des 10 dernières années, une augmentation considérable de plusieurs autres populations de délinquants sous responsabilité fédérale appartenant à une minorité visible. Comme l'illustre la figure 3, la population de délinquants asiatiques du Sud-est

s'est accrue fortement au cours des dix dernières années; elle est en effet passée de 59 en 2000 à 333 en 2009, ce qui correspond à une augmentation de 464 %. Au cours de la même période, il y a également eu une forte augmentation du nombre de délinquants chinois (de 28 à 132, soit une augmentation de 355 %) et de délinquants latino-américains (de 39 à 167, soit une augmentation de 328 %), tandis qu'une augmentation beaucoup moins élevée a été observée pour les délinquants sud-asiatiques (de 175 à 212, soit une augmentation de 21 %) et les délinquants arabes/asiatiques occidentaux (de 125 à 210, soit une augmentation de 68 %).

Figure 3. Populations de délinquants sous responsabilité fédérale au cours des 10 dernières années, par groupe de minorité visible

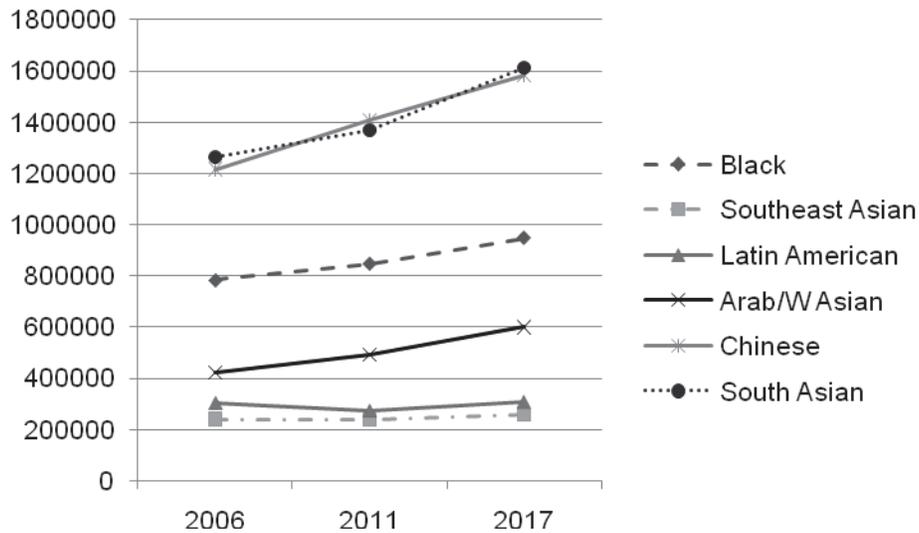


South East Asian = Asiatiques du Sud-est
 Latin American = Latino-américains
 Arab/West Asian = Arabes/Asiat. occ.
 Chinese = Chinois
 South Asian = Sud-asiatiques

Remarque : Source – Système intégré de rapports du SCC

Une augmentation des minorités visibles au sein de la population canadienne générale est aussi à prévoir. À la figure 4, la comparaison des données du recensement de 2006 et des projections démographiques pour 2011 et 2017 permet de constater que les minorités visibles autres qu'autochtones examinées dans la présente étude sont appelées à augmenter. Il est donc probable que le Service continue de voir ces groupes croître au sein de la population carcérale, particulièrement ceux qui sont déjà surreprésentés.

Figure 4. Minorités visibles au sein de la population canadienne générale au fil du temps



Black = Noirs
 Southeast Asian = Asiatiques du Sud-est
 Latin American = Latino-américains
 Arab/West Asian = Arabes/Asiat. occ.
 Chinese = Chinois
 South Asian = Sud-asiatiques

Remarque : Les chiffres de 2006 sont fondés sur des données de recensement réelles, tandis que les projections démographiques pour 2011 et 2017 sont fondées sur les données du recensement de 2001. Ces projections sont fondées sur le Scénario A en raison de sa plus grande exactitude à prédire les populations de 2006. Les données distinctes sur les Arabes et les Asiatiques occidentaux ont été combinées afin de pouvoir les comparer aux données de la catégorie de délinquants Arabes/Asiatiques occidentaux. Source des chiffres de 2006 : Statistique Canada (2009). Source des chiffres de 2011 et 2017 : Statistique Canada (2005).

Profils des délinquants et des délinquantes, par groupe ethnique

La deuxième partie de la présente étude était axée sur les données relatives à la cohorte d'admissions. Elle visait plus précisément à analyser, à l'aide de données extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), les caractéristiques sociodémographiques de tous les délinquants admis dans un établissement du SCC en vertu d'un mandat de dépôt, ainsi que les caractéristiques liées à leurs risques et leurs besoins, à leurs infractions et à leur comportement en établissement pour la période visée par l'étude. Les analyses ont été réparties selon le sexe. Les résultats pour les délinquants et les délinquantes sont présentés séparément, et les sections qui suivent exposent les principales constatations ayant permis de créer le profil des groupes ethniques de délinquants.

Analyses relatives aux délinquantes

Les résultats des comparaisons entre les populations de délinquantes ont été limités aux

délinquantes de race blanche, autochtones et de race noire, car seuls les groupes ethnoculturels comptant plus de vingt délinquantes ont été inclus dans les analyses. Ces trois groupes représentent 92,2 % des délinquantes de la cohorte d'admissions.

Différences relatives aux caractéristiques sociodémographiques

En ce qui a trait aux délinquantes, nous pouvons constater au tableau 4 que les régions de l'Atlantique et du Québec ont les pourcentages les plus élevés de délinquantes de race blanche (80 % et 78 %, respectivement), tandis que la région des Prairies a le pourcentage le plus faible de délinquantes de race blanche (42 %). Le pourcentage de délinquantes autochtones est le plus élevé dans la région des Prairies (52 %), et le plus faible dans les régions de l'Atlantique et du Québec (8 % dans chaque région). Le pourcentage de délinquantes de race noire est le plus élevé dans la région de l'Ontario (18 %), et le plus faible dans toutes les autres régions (8 % ou moins).

Tableau 4

Pourcentage de délinquantes dans chaque région d'admission, par groupe ethnique

| Groupe | Atlantique % (n) | Québec % (n) | Ontario % (n) | Prairies % (n) | Pacifique % (n) |
|--------------------------|---------------------|-----------------|------------------|-------------------|--------------------|
| Blanches (n = 665) | 80,0 (120) | 78,4 (145) | 54,6 (176) | 42,0 (162) | 56,4 (62) |
| Autochtones (n = 313) | 8,0 (12) | 8,1 (15) | 15,8 (51) | 51,8 (200) | 31,8 (35) |
| Noires (n = 83) | 8,0 (12) | 4,9 (9) | 17,7 (57) | 0,8 (3) | 1,8 (2) |
| Autres (n = 92) | 4,0 (6) | 8,6 (16) | 11,8 (38) | 5,4 (21) | 10,0 (11) |
| Total (n = 1 153) | 100,0 (150) | 100,0 (185) | 100,0 (322) | 100,0 (386) | 100,0 (110) |

Pour ce qui est des caractéristiques démographiques, les délinquantes autochtones avaient la moyenne d'âge la plus faible au moment de l'admission, soit 32 ans ($\bar{E}.-T. = 8,6$); l'âge moyen des délinquantes de race noire était de 34 ans ($\bar{E}.-T. = 11,3$) et celui des délinquantes de race blanche était de 36 ans ($\bar{E}.-T. = 10,2$). Plus de la moitié des délinquantes de race noire étaient nées à l'étranger (53,0 %, n = 44), tandis qu'un très faible pourcentage de délinquantes de race blanche (4,7 %, n = 31) et de délinquantes autochtones (1,6 %, n = 5) étaient nées ailleurs qu'au Canada.

Différences relatives aux risques et aux besoins évalués à l'admission

Les délinquantes autochtones étaient plus susceptibles de recevoir la cote de sécurité maximale à l'admission (10,5 %, $n = 33$), suivies par les délinquantes de race blanche (5,6 %, $n = 37$) et les délinquantes de race noire (4,8 %, $n = 4$). Les délinquantes autochtones étaient aussi plus susceptibles d'être évaluées à l'admission comme étant à risque élevé (33,6 %, $n = 99$), encore une fois suivies par les délinquantes de race blanche (17,5 %, $n = 103$) et les délinquantes de race noire (11,0 %, $n = 8$).

Les délinquantes autochtones étaient plus susceptibles d'être évaluées comme ayant un faible potentiel de réinsertion sociale (30,8 %, $n = 91$), suivies par les délinquantes de race blanche (16,3 %, $n = 96$) et les délinquantes de race noire (6,8 %, $n = 5$). Les délinquantes autochtones étaient plus susceptibles d'être évaluées à l'admission comme ayant un niveau de besoins généraux élevé (62,7 %, $n = 185$), suivies par les délinquantes de race blanche (41,9 %, $n = 247$) et les délinquantes de race noire (19,2 %, $n = 14$). Les délinquantes autochtones étaient aussi plus susceptibles d'être évaluées comme ayant un besoin modéré ou manifeste d'amélioration dans chacun des domaines de besoins (voir le tableau 5); les délinquantes de race noire avaient un niveau de besoins généralement plus faible, sauf dans les domaines des fréquentations et du fonctionnement dans la collectivité, où leur niveau de besoin était plus élevé que celui des délinquantes de race blanche.

Tableau 5

Pourcentage de délinquantes présentant des difficultés modérées ou manifestes dans les sept domaines de besoins, par groupe ethnique

| Domaine de besoin | Blanches | Autochtones | Noires |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| | ($n = 589$) % (n) | ($n = 295$) % (n) | ($n = 73$) % (n) |
| Emploi et éducation | 70,3 (414) | 84,4 (249) | 61,6 (45) |
| Relations matrimoniales et familiales | 46,7 (275) | 66,4 (196) | 28,8 (21) |
| Fréquentations | 62,0 (365) | 84,1 (248) | 72,6 (53) |
| Toxicomanie | 70,6 (416) | 92,9 (274) | 31,5 (23) |
| Fonctionnement dans la collectivité | 26,5 (156) | 34,2 (101) | 32,9 (24) |
| Orientation personnelle et affective | 77,1 (454) | 88,5 (261) | 64,4 (47) |
| Attitude générale | 35,8 (211) | 43,4 (128) | 26,0 (19) |

Différences relatives aux infractions et aux affiliations à un gang

Selon le tableau 6, plus de la moitié des délinquantes autochtones purgeaient une peine pour une infraction avec violence, tandis que moins de 40 % des délinquantes de race blanche et 20 % des délinquantes de race noire purgeaient une telle peine. Près des deux tiers des délinquantes de race noire purgeaient une peine pour avoir commis une infraction liée aux drogues, par rapport aux deux cinquièmes des délinquantes de race blanche et à un peu moins du tiers des délinquantes autochtones.

Tableau 6

Pourcentage de délinquantes purgeant une peine pour une infraction avec violence ou une infraction liée aux drogues, par groupe ethnique

| Groupe | Infraction avec violence | Infraction liée aux drogues |
|-----------------------|--------------------------|-----------------------------|
| | % (n) | % (n) |
| Blanches (n = 659) | 38,5 (254) | 38,8 (256) |
| Autochtones (n = 309) | 60,5 (187) | 31,4 (97) |
| Noires (n = 83) | 22,9 (19) | 62,7 (52) |

Remarque : La prévalence des délinquantes violentes est généralement plus faible chez les délinquantes nouvellement admises que chez les délinquantes déjà incarcérées en raison de l'accumulation du nombre de délinquantes violentes incarcérées purgeant des peines d'emprisonnement plus longues. À titre d'exemple, des données sur 472 délinquantes provenant du *Profil des délinquants* de mars 2010 indiquent que le pourcentage de délinquantes purgeant une peine pour une infraction avec violence est de 60,1 % pour les délinquantes de race blanche (n = 155), de 75,5 % pour les délinquantes autochtones (n = 123) et de 41,7 % pour les délinquantes de race noire (n = 10).

Bien que la plupart des délinquantes n'aient pas été évaluées à l'admission comme étant affiliées à un gang, les délinquantes autochtones étaient les plus susceptibles d'être évaluées comme étant affiliées à un gang (22,2 %, n = 64), suivies par les délinquantes de race blanche (9,7 %, n = 56) et les délinquantes de race noire (2,8 %, n = 2).

Différences relatives à la participation à des incidents en établissement

Le tableau 7 montre que les délinquantes autochtones étaient plus susceptibles d'être les auteurs d'incidents majeurs et mineurs ou d'y avoir participé, et qu'elles étaient, avec les délinquantes de race blanche, plus susceptibles d'en avoir été victimes.

Tableau 7

Pourcentage de délinquantes victimes d'incidents majeurs ou mineurs et auteures de tels incidents ou y ayant participé, par groupe ethnique

| Groupe | Incident majeur – Victime % (n) | Incident mineur – Victime % (n) | Incident majeur – Auteure/ participante % (n) | Incident mineur – Auteure/ participante % (n) |
|-----------------------|------------------------------------|------------------------------------|---|---|
| Blanches (n = 664) | 13,7 (91) | 8,6 (57) | 24,1 (160) | 52,4 (348) |
| Autochtones (n = 315) | 16,5 (52) | 6,7 (21) | 33,7 (106) | 54,9 (173) |
| Noires (n = 83) | 8,4 (7) | 6,0 (5) | 28,9 (24) | 49,4 (41) |

Remarque : Il y a des divergences mineures entre les totaux des groupes ethniques indiqués dans ce tableau et les totaux mentionnés ailleurs en raison de légers écarts qui se sont produits dans le SGD entre les deux dates auxquelles les données ont été extraites (les données sur les incidents ont été extraites du système ultérieurement).

Analyses relatives aux délinquants

Les comparaisons des populations de délinquants de sexe masculin ont porté sur les délinquants blancs, autochtones, noirs, asiatiques du Sud-est, arabes/asiatiques occidentaux, latino-américains, sud-asiatiques et chinois, car ces catégories comptaient chacune au moins cent délinquants. Ces huit groupes représentaient 98,2 % de tous les délinquants de la cohorte d'admissions.

Différences relatives aux caractéristiques sociodémographiques

Selon le tableau 8, les régions de l'Atlantique et du Québec ont les pourcentages les plus élevés de délinquants de race blanche (82 % chacune) et les pourcentages les plus faibles de délinquants autochtones (8 % et 6 %, respectivement), tandis que la région des Prairies a le plus faible pourcentage de délinquants de race blanche (51 %) mais le plus fort pourcentage de délinquants autochtones (37 %). Le pourcentage de délinquants de race noire est le plus élevé dans la région de l'Ontario (17 %) et le plus faible dans la région du Pacifique (2 %). Le pourcentage de délinquants asiatiques du Sud-est, sud-asiatiques et chinois est le plus élevé dans les régions de l'Ontario et du Pacifique, bien qu'il soit encore limité dans chaque région (chacun des groupes représente entre 1 % et 3 % de la population régionale de délinquants); la région des Prairies compte aussi un pourcentage appréciable de délinquants asiatiques du Sud-est (3,3 %). Les pourcentages de délinquants arabes/asiatiques occidentaux et de délinquants

latino-américains sont faibles dans toutes les régions (pas plus de 2 %).

Tableau 8

Pourcentage de délinquants dans chaque région d'admission, par groupe ethnique

| Groupe | Atlantique % (n) | Québec % (n) | Ontario % (n) | Prairies % (n) | Pacifique % (n) |
|--|------------------------|--------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|
| Blancs (n = 11 125) | 81,5 (1 557) | 81,6 (2 934) | 62,6 (2 899) | 51,0 (2 474) | 64,9 (1 261) |
| Autochtones (n = 3 035) | 8,2 (156) | 5,8 (207) | 10,1 (466) | 36,7 (1 778) | 22,0 (428) |
| Noirs (n = 1 410) | 7,6 (146) | 7,3 (261) | 16,7 (772) | 4,0 (193) | 2,0 (38) |
| Asiatiques du Sud-est (n = 408) | 0,2 (3) | 1,1 (40) | 3,2 (147) | 3,3 (160) | 3,0 (58) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux (n = 224) | 0,6 (11) | 1,4 (49) | 2,1 (99) | 1,0 (48) | 0,9 (17) |
| Latino-américains (n = 160) | 0,1 (2) | 1,4 (51) | 1,2 (58) | 0,6 (27) | 1,1 (22) |
| Sud-asiatiques (n = 127) | 0,1 (2) | 0,1 (2) | 1,0 (46) | 0,4 (21) | 2,9 (56) |
| Chinois (n = 115) | 0,3 (5) | 0,1 (3) | 1,1 (50) | 0,6 (30) | 1,4 (27) |
| Autres (n = 321) | 1,5 (29) | 1,3 (46) | 2,0 (91) | 2,4 (118) | 1,9 (37) |
| Total (n = 16 925) | 100,0 (1 911) | 100,0 (3 593) | 100,0 (4 628) | 100,0 (4 849) | 100,0 (1 944) |

Comme l'illustre le tableau 9, les délinquants de race noire avaient la moyenne d'âge la plus faible au moment de l'admission, suivis de près par les délinquants sud-asiatiques et latino-américains. Les délinquants de race blanche avaient la moyenne d'âge la plus élevée à l'admission; ils représentaient également les plus grands écarts d'âge, ce qui n'est guère surprenant compte tenu de leur grand nombre.

Tableau 9

Âge des délinquants à l'admission, par groupe ethnique

| Groupe | Moyenne (É.-T.) | Écart d'âge |
|---|-----------------|-------------|
| Blancs ($n = 11\ 125$) | 36,6 (11,8) | 17 – 86 |
| Autochtones ($n = 3\ 035$) | 32,4 (10,1) | 17 – 79 |
| Noirs ($n = 1\ 410$) | 30,4 (9,0) | 17 – 74 |
| Asiatiques du Sud-est ($n = 408$) | 35,1 (10,7) | 19 – 70 |
| Arabes/Asiatiques occidentaux ($n = 224$) | 32,4 (10,0) | 19 – 65 |
| Latino-américains ($n = 160$) | 31,4 (10,3) | 18 – 76 |
| Sud-asiatiques ($n = 127$) | 30,5 (8,8) | 19 – 62 |
| Chinois ($n = 115$) | 35,4 (10,1) | 20 – 60 |

Le pays de naissance des délinquants (à l'étranger ou au Canada) variait d'un groupe ethnique à l'autre (voir le tableau 10). Tous les délinquants des groupes ethniques autres qu'autochtones, à l'exception des délinquants de race noire, étaient plus susceptibles d'être nés à l'étranger. Parmi les délinquants de race noire nés à l'étranger, le plus grand nombre d'entre eux venaient de la Jamaïque ($n = 205$, 30,1 %) et d'Haïti ($n = 94$, 13,8 %). En ce qui a trait aux délinquants asiatiques du Sud-est nés à l'étranger, plus de la moitié d'entre eux étaient originaires du Vietnam ($n = 186$, 55,2 %). Parmi les délinquants arabes/asiatiques occidentaux nés à l'étranger, environ la moitié étaient originaires du Liban ($n = 44$, 22,2 %), de l'Iran ($n = 32$, 16,2 %) ou de l'Iraq ($n = 23$, 11,6 %). Parmi les délinquants chinois nés à l'étranger, près des trois quarts venaient de la Chine (71,6 %, $n = 58$). Parmi les délinquants latino-américains nés à l'étranger, le plus grand nombre d'entre eux venaient du Salvador ($n = 20$, 15,3 %) et du Mexique ($n = 20$, 15,3 %). Enfin, le plus grand nombre de délinquants sud-asiatiques nés à l'étranger étaient originaires de l'Inde ($n = 24$, 30,4 %).

Tableau 10

Pourcentage de délinquants nés au Canada et à l'étranger, par groupe ethnique

| Groupe | Nés au Canada % (n) | Nés à l'étranger % (n) |
|---|------------------------|---------------------------|
| Blancs (n = 11 124) | 95,3 (10 601) | 4,7 (523) |
| Autochtones (n = 3 035) | 98,6 (2 993) | 1,4 (42) |
| Noirs (n = 1 410) | 51,8 (730) | 48,2 (680) |
| Asiatiques du Sud-est (n = 408) | 17,4 (71) | 82,6 (337) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux (n = 224) | 11,6 (26) | 88,4 (198) |
| Latino-américains (n = 160) | 18,1 (29) | 81,9 (131) |
| Sud-asiatiques (n = 127) | 37,8 (48) | 62,2 (79) |
| Chinois (n = 115) | 29,6 (34) | 70,4 (81) |

Différences relatives aux risques et aux besoins évalués à l'admission

La cote de sécurité initiale des délinquants, établie au moyen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS), variait selon le groupe ethnique (voir le tableau 11). La majorité des délinquants de chaque groupe ethnique avaient reçu la cote de sécurité minimale ou moyenne; toutefois, le pourcentage de délinquants ayant reçu la cote de sécurité maximale dans chaque groupe différait quelque peu selon l'origine ethnique. Les délinquants de race noire, par exemple, étaient plus susceptibles d'avoir reçu la cote de sécurité maximale, suivis étroitement par les délinquants autochtones. Les délinquants chinois étaient les moins susceptibles d'avoir reçu la cote de sécurité maximale à l'admission, suivis par les délinquants asiatiques du Sud-est.

Tableau 11

Pourcentage de délinquants selon la cote de sécurité attribuée à l'admission à l'aide de l'Échelle de classement par niveau de sécurité, par groupe ethnique

| Groupe | Sécurité minimale % (n) | Sécurité moyenne % (n) | Sécurité maximale % (n) |
|---|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Blancs (n = 11 068) | 38,4 (4 253) | 51,5 (5 696) | 10,1 (1 119) |
| Autochtones (n = 3 031) | 22,6 (685) | 62,1 (1 883) | 15,3 (463) |
| Noirs (n = 1 401) | 23,8 (333) | 60,4 (846) | 15,8 (222) |
| Asiatiques du Sud-est (n = 405) | 46,9 (190) | 46,7 (189) | 6,4 (26) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux (n = 222) | 41,0 (91) | 47,3 (105) | 11,7 (26) |
| Latino-américains (n = 159) | 28,3 (45) | 61,0 (97) | 10,7 (17) |
| Sud-asiatiques (n = 126) | 32,5 (41) | 54,8 (69) | 12,7 (16) |
| Chinois (n = 115) | 61,7 (71) | 34,8 (40) | 3,5 (4) |

D'après une mesure reposant sur les antécédents criminels, la majorité des délinquants autochtones étaient évalués comme étant à risque élevé, tandis que la majorité des délinquants chinois étaient évalués comme étant à risque faible. Environ les cinq sixièmes des délinquants noirs et des délinquants blancs étaient évalués comme étant à risque moyen ou élevé, tandis qu'environ les cinq sixièmes des délinquants asiatiques du Sud-est étaient évalués comme étant à risque faible ou moyen. Les niveaux de risque des délinquants arabes/asiatiques occidentaux, latino-américains et sud-asiatiques étaient répartis plus également (voir le tableau 12).

Tableau 12

Pourcentage de délinquants selon le niveau de risque évalué à l'admission au moyen de facteurs liés aux antécédents criminels, par groupe ethnique

| Groupe | Risque faible % (n) | Risque moyen % (n) | Risque élevé % (n) |
|---|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Blancs (n = 10 550) | 15,0 (1 585) | 43,9 (4 634) | 41,1 (4 331) |
| Autochtones (n = 2 918) | 5,4 (159) | 33,0 (962) | 61,6 (1 797) |
| Noirs (n = 1 332) | 16,1 (214) | 42,4 (565) | 41,5 (553) |
| Asiatiques du Sud-est (n = 378) | 48,4 (183) | 34,1 (129) | 17,5 (66) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux (n = 212) | 25,9 (55) | 45,3 (96) | 28,8 (61) |
| Latino-américains (n = 150) | 28,0 (42) | 38,7 (58) | 33,3 (50) |
| Sud-asiatiques (n = 116) | 28,4 (33) | 39,7 (46) | 31,9 (37) |
| Chinois (n = 102) | 57,8 (59) | 33,3 (34) | 8,8 (9) |

Les délinquants autochtones étaient plus susceptibles d'être évalués à l'admission comme ayant un niveau de besoins élevé, suivis par les délinquants de race blanche et ceux de race noire. Près de la moitié des délinquants chinois et plus du tiers des délinquants asiatiques du Sud-est étaient évalués à l'admission comme ayant un niveau de besoins faible (voir le tableau 13).

Tableau 13

Pourcentage de délinquants selon le niveau général de besoins évalué à l'admission, par groupe ethnique

| Groupe | Besoins faibles % (n) | Besoins moyens % (n) | Besoins élevés % (n) |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Blancs (n = 10 550) | 8,8 (931) | 33,7 (3 560) | 57,4 (6 059) |
| Autochtones (n = 2 918) | 2,6 (77) | 21,7 (632) | 75,7 (2 209) |
| Noirs (n = 1 332) | 11,4 (152) | 37,2 (495) | 51,4 (685) |
| Asiatiques du Sud-est (n = 378) | 35,2 (133) | 38,1 (144) | 26,7 (101) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux (n = 212) | 21,7 (46) | 39,2 (83) | 39,2 (83) |
| Latino-américains (n = 150) | 21,3 (32) | 34,7 (52) | 44,0 (66) |
| Sud-asiatiques (n = 116) | 20,7 (24) | 43,1 (50) | 36,2 (42) |
| Chinois (n = 102) | 47,1 (48) | 41,2 (42) | 11,8 (12) |

Le tableau 14 affiche le nombre et le pourcentage de délinquants de chaque groupe ethnique qui présentaient des difficultés modérées ou manifestes dans les sept domaines de besoins. Bien que la majorité des délinquants de chaque groupe fût évaluée comme ayant des besoins dans le domaine de l'emploi et de l'éducation, toutes les minorités visibles, à l'exception des délinquants latino-américains, étaient plus susceptibles que les délinquants de race blanche de présenter des besoins dans ce domaine. La plupart des délinquants autochtones présentaient des besoins modérés ou manifestes dans le domaine des relations matrimoniales et familiales. En outre, la majorité des délinquants de chaque groupe ethnique présentaient des besoins dans le domaine des fréquentations; chaque groupe comptait un pourcentage plus élevé de délinquants ayant des besoins dans ce domaine que le groupe de délinquants de race blanche – les délinquants de race noire affichant le pourcentage le plus élevé, et les délinquants latino-américains, le pourcentage le moins élevé. La plupart des délinquants autochtones et des délinquants de race blanche étaient évalués comme ayant des besoins dans le domaine de la toxicomanie. Ces deux groupes étaient plus susceptibles que les autres de présenter des besoins dans le domaine du fonctionnement dans la collectivité, mais tous les groupes affichaient des pourcentages relativement faibles dans ce domaine (moins de 50 %). La majorité des délinquants de chaque groupe présentaient des besoins dans le domaine de l'orientation personnelle et affective, les pourcentages les plus faibles étant relevés chez les délinquants chinois et les délinquants asiatiques du Sud-est. Les délinquants de race noire étaient plus susceptibles de présenter des besoins dans le domaine de l'attitude générale, mais la plupart des autres groupes avaient aussi des besoins dans ce domaine.

Tableau 14

Pourcentage de délinquants présentant des difficultés modérées ou manifestes dans les sept domaines de besoins, par groupe ethnique

| Groupe | Emploi et éducation % (n) | Relations matrimoniales et familiales % (n) | Fréquentations % (n) | Toxicomanie % (n) | Fonctionnement dans la collectivité % (n) | Orientation personnelle et affective % (n) | Attitude générale % (n) |
|--|------------------------------|--|-------------------------|----------------------|--|---|----------------------------|
| Blancs (n = 10 550) | 54,1 (5 709) | 34,4 (3 627) | 66,4 (7 001) | 71,6 (7 551) | 24,0 (2 528) | 81,7 (8 623) | 64,0 (6 751) |
| Autochtones (n = 2 918) | 81,4 (2 374) | 56,5 (1 650) | 75,5 (2 204) | 89,7 (2 618) | 38,8 (1 132) | 89,9 (2 622) | 70,0 (2 042) |
| Noirs (n = 1 332) | 68,8 (916) | 27,6 (367) | 83,6 (1 113) | 45,3 (604) | 17,2 (229) | 76,5 (1 019) | 74,6 (994) |
| Asiatiques du Sud-est (n = 378) | 69,8 (264) | 17,2 (65) | 82,0 (310) | 31,2 (118) | 23,8 (90) | 63,8 (241) | 60,8 (230) |
| Arabes/ Asiatiques occidentaux (n = 212) | 55,7 (118) | 24,5 (52) | 72,2 (153) | 39,2 (83) | 15,6 (33) | 77,4 (164) | 66,5 (141) |
| Latino-américains (n = 150) | 51,3 (77) | 32,7 (49) | 68,0 (102) | 50,0 (75) | 15,3 (23) | 84,0 (126) | 56,0 (84) |
| Sud-asiatiques (n=116) | 69,0 (80) | 25,0 (29) | 77,6 (90) | 43,1 (50) | 17,2 (20) | 86,2 (100) | 70,7 (82) |
| Chinois (n = 102) | 61,8 (63) | 15,7 (16) | 80,4 (82) | 21,6 (22) | 17,6 (18) | 52,9 (54) | 59,8 (61) |

Le tableau 15 présente ces données autrement. On a comparé les pourcentages des délinquants de chaque groupe ethnique ayant des difficultés modérées ou manifestes dans tous les domaines. Pour chaque domaine, les groupes comptant un pourcentage relativement faible de délinquants présentant des besoins sont indiqués au moyen d'un cercle, et les groupes comptant un pourcentage élevé de délinquants présentant des besoins sont indiqués au moyen du signe « + ». Le nombre de signes « + » indique les différences entre les groupes; plus il y a de signes « + » (jusqu'à trois), plus le pourcentage de délinquants présentant des besoins est élevé.

Tableau 15

Représentation schématique de la proportion relative de délinquants présentant des difficultés modérées ou manifestes dans les sept domaines de besoins, par groupe ethnique

| Groupe | Emploi et éducation | Relations matrimoniales et familiales | Fréquentations | Toxicomanie | Fonctionnement dans la collectivité | Orientation personnelle et affective | Attitude générale |
|-------------------------------|---------------------|---------------------------------------|----------------|-------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Blancs | ○ | + | ○ | ++ | + | +++ | + |
| Autochtones | +++ | +++ | ++ | +++ | +++ | +++ | +++ |
| Noirs | ++ | + | +++ | + | ○ | ++ | +++ |
| Asiatiques du Sud-est | ++ | ○ | +++ | ○ | + | + | + |
| Arabes/Asiatiques occidentaux | ○ | ○ | + | ++ | ○ | ++ | ++ |
| Latino-américains | ○ | + | ○ | ++ | ○ | +++ | ○ |
| Sud-asiatiques | ++ | ○ | ++ | ++ | ○ | +++ | +++ |
| Chinois | + | ○ | +++ | ○ | ○ | ○ | ○ |

Remarque : nous avons réparti en quarts la fourchette de pourcentages (du plus élevé au plus faible) des délinquants ayant des difficultés modérées ou manifestes dans chaque domaine, d'après le tableau 14. Les symboles suivants ont été utilisés pour représenter le quart auquel correspond chaque groupe dans chaque domaine : le signe « ○ » correspond au premier quart (à partir du pourcentage le plus faible jusqu'au premier quart de la différence entre le pourcentage le plus élevé et le pourcentage le plus faible); le signe « + » correspond au deuxième quart (à partir d'un quart jusqu'à la moitié de la différence); le signe « ++ » correspond au troisième quart (à partir de la moitié jusqu'aux trois quarts de la différence); le signe « +++ » correspond au quatrième quart (à partir des trois quarts de la différence jusqu'au pourcentage le plus élevé).

Cette représentation schématique fait ressortir que de manière générale, un pourcentage élevé de délinquants autochtones présentaient des difficultés modérées ou manifestes dans tous les domaines, tandis qu'un nombre relativement faible de délinquants latino-américains et de délinquants chinois présentaient des difficultés dans la plupart des domaines. Dans tous les groupes de délinquants, sauf celui des délinquants chinois, un pourcentage relativement élevé de délinquants présentaient des besoins dans le domaine de l'orientation personnelle et affective.

Enfin, comme le montre le tableau 16, la plupart des délinquants autochtones présentaient un faible potentiel de réinsertion sociale, c'est-à-dire qu'ils étaient susceptibles de récidiver, tandis que la majorité des délinquants appartenant aux autres minorités visibles présentaient un potentiel élevé de réinsertion sociale. Près de la moitié des délinquants de race blanche et des délinquants de race noire présentaient un potentiel élevé de réinsertion sociale, tandis que la

répartition de ceux qui présentaient un potentiel de réinsertion sociale faible ou moyen était plutôt égale.

Tableau 16

Pourcentage de délinquants selon le niveau du potentiel de réinsertion sociale évalué à l'admission, par groupe ethnique

| Groupe | Faible % (n) | Moyen % (n) | Élevé % (n) |
|---------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|
| Blancs (n=10 550) | 27,2 (2 866) | 26,9 (2 836) | 46,0 (4 848) |
| Autochtones (n=2 918) | 57,2 (1 669) | 24,3 (709) | 18,5 (540) |
| Noirs (n=1 332) | 22,7 (303) | 25,5 (340) | 51,7 (689) |
| Asiatiques du Sud-est (n=378) | 6,6 (25) | 14,0 (53) | 79,4 (300) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux (n=212) | 14,2 (30) | 18,9 (40) | 67,0 (142) |
| Latino-américains (n=150) | 12,0 (18) | 24,7 (37) | 63,3 (95) |
| Sud-asiatiques (n=116) | 13,8 (16) | 20,7 (24) | 65,5 (76) |
| Chinois (n=102) | 2,9 (3) | 7,8 (8) | 89,2 (91) |

Différences relatives aux infractions

À l'exception des délinquants asiatiques du Sud-est et des délinquants chinois, la majorité des délinquants avaient été reconnus coupables d'une infraction avec violence (voir le tableau 17). Les délinquants autochtones étaient plus susceptibles d'avoir été reconnus coupables d'une infraction avec violence. Les délinquants autochtones, noirs et latino-américains étaient plus susceptibles d'avoir été reconnus coupables d'une infraction avec violence que les délinquants de race blanche. À l'exception des délinquants autochtones, tous les délinquants appartenant à une minorité visible étaient plus susceptibles d'avoir été admis pour une infraction liée aux drogues que les délinquants de race blanche. Les délinquants asiatiques du Sud-est étaient plus susceptibles d'avoir été reconnus coupables d'une infraction liée aux drogues, suivis de près par les délinquants chinois.

Tableau 17

Pourcentage de délinquants purgeant une peine pour une infraction avec violence ou une infraction liée aux drogues, par groupe ethnique

| Groupe | Infraction avec violence % (n) | Infraction liée aux drogues % (n) |
|---|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Blancs (n = 10 769) | 53,5 (5 757) | 29,7 (3 196) |
| Autochtones (n = 2 942) | 69,8 (2 054) | 15,6 (460) |
| Noirs (n = 1 395) | 57,3 (799) | 38,6 (539) |
| Asiatiques du Sud-est (n = 405) | 29,6 (120) | 62,2 (252) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux (n = 219) | 53,4 (117) | 39,7 (87) |
| Latino-américains (n = 159) | 60,4 (96) | 39,0 (62) |
| Sud-asiatiques (n = 126) | 52,4 (66) | 36,5 (46) |
| Chinois (n = 115) | 22,6 (26) | 58,3 (67) |

Remarque : La prévalence des délinquants violents est généralement plus faible chez les délinquants nouvellement admis que chez les délinquants déjà incarcérés en raison de l'accumulation du nombre de délinquants violents incarcérés purgeant des peines d'emprisonnement plus longues.

Différences relatives à l'affiliation à un gang

La plupart des délinquants n'étaient pas affiliés à un gang. Toutefois, les membres des minorités visibles étaient plus susceptibles que les délinquants de race blanche d'être évalués à l'admission comme étant affiliés à un gang. Les délinquants autochtones étaient plus susceptibles d'appartenir à un gang, suivis par les délinquants de race noire (voir le tableau 18). Même si la majorité des délinquants ne s'identifiaient pas à un gang au moment de leur évaluation initiale, le pourcentage de délinquants s'identifiant à un gang variait selon le groupe ethnique. Les membres des minorités visibles, en particulier les délinquants de race noire, étaient plus susceptibles que les délinquants de race blanche de s'identifier à un gang.

Des enquêtes de sécurité ont permis de déterminer que la plupart des délinquants n'étaient pas affiliés à un gang. Ces enquêtes, menées par des agents du renseignement de sécurité (ARS), sont considérées comme une évaluation plus précise de l'appartenance à un gang. Selon cette mesure, les membres des minorités visibles étaient plus susceptibles d'être affiliés à un gang que les délinquants de race blanche. Les délinquants autochtones étaient les plus susceptibles d'être affiliés à un gang, suivis par les délinquants de race noire.

De manière générale, la mesure utilisée à l'admission pour déterminer l'affiliation à un gang a produit les estimations les plus élevées, suivies par les estimations provenant des ARS, puis par les estimations provenant des délinquants s'identifiant à un gang. Cette tendance a été observée pour les membres de presque tous les groupes⁷.

Tableau 18

Pourcentage de délinquants affiliés à un gang ou s'identifiant à un gang selon l'EID ou une enquête de sécurité, par groupe ethnique

| Groupe | Évaluation initiale des délinquants (EID) | | Enquête de sécurité |
|-------------------------------|---|-----------------------------------|--------------------------------|
| | Affiliation à un gang % (n) | Identification à un gang % (n) | Affiliation à un gang % (n) |
| Blancs | 9,9 (1 010) (n = 10 243) | 5,0 (510) (n = 10 244) | 6,4 (716) (n = 11 125) |
| Autochtones | 25,1 (714) (n = 2 843) | 13,4 (374) (n = 2 794) | 19,2 (582) (n = 3 035) |
| Noirs | 21,5 (259) (n = 1 203) | 14,9 (176) (n = 1 181) | 16,1 (227) (n = 1 410) |
| Asiatiques du Sud-est | 17,6 (61) (n = 346) | 10,2 (35) (n = 344) | 12,3 (50) (n = 408) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux | 12,8 (26) (n = 203) | 9,5 (19) (n = 200) | 11,2 (25) (n = 224) |
| Latino-américains | 17,6 (25) (n = 142) | 12,5 (18) (n = 144) | 14,4 (23) (n = 160) |
| Sud-asiatiques | 18,2 (20) (n = 110) | 12,4 (13) (n = 105) | 7,9 (10) (n = 127) |
| Chinois | 14,6 (13) (n = 89) | 8,0 (7) (n = 88) | 7,0 (8) (n = 115) |

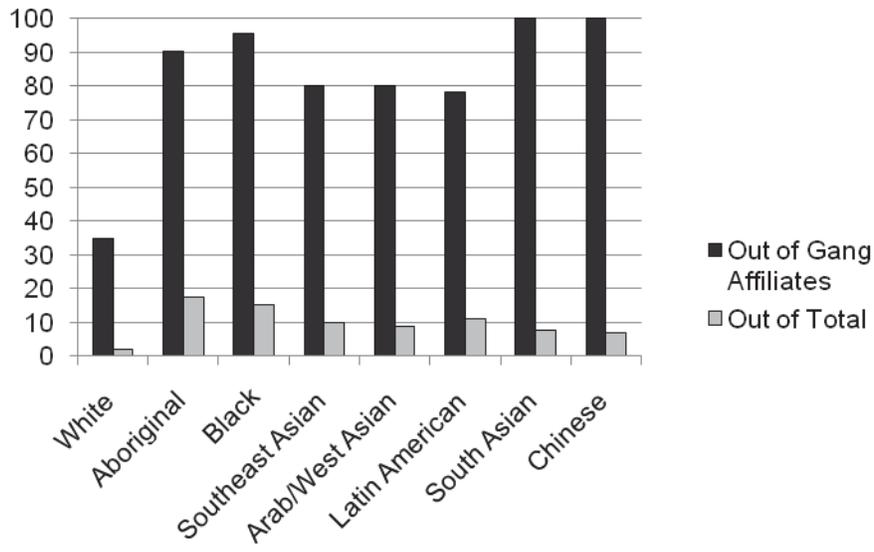
⁷ À l'exception des délinquants chinois, qui ont dit s'identifier à un gang dans un pourcentage légèrement plus élevé que celui établi par les ARS. Cela dit, le nombre très faible de délinquants affiliés à un gang peut donner lieu à des pourcentages quelque peu trompeurs. Dans le cas des délinquants chinois, qui s'inscrivent en dehors de la tendance générale, la différence est attribuable à un seul délinquant. De plus, les données provenant de l'Évaluation initiale des délinquants et des enquêtes de sécurité étaient disponibles pour des nombres différents de délinquants, ce qui peut aussi influencer sur la mesure dans laquelle les tendances peuvent être interprétées avec confiance.

Parmi les délinquants dont l'affiliation à un gang a été confirmée par un ARS, la vaste majorité d'entre eux étaient affiliés à un seul gang (allant de 87,5 % chez les délinquants chinois à 100,0 % chez les délinquants sud-asiatiques)⁸. Les enquêtes de sécurité ont également permis de constater que la majorité des délinquants affiliés à un gang y étaient affiliés à titre de membres, et non d'associés (allant de 70,2 % chez les délinquants de race blanche à 100,0 % chez les délinquants chinois et sud-asiatiques). La plupart des délinquants de race noire affiliés à un gang étaient affiliés à un gang de rue ($n = 208$, 91,6 %), tandis que la plupart des délinquants de race blanche étaient affiliés à une bande de motards ($n = 249$, 34,8 %), un gang de rue ($n = 167$, 23,3 %) ou une organisation criminelle traditionnelle ($n = 158$, 22,1 %). La plupart des délinquants autochtones affiliés à un gang étaient affiliés à un gang autochtone ($n = 407$, 69,9 %), et la moitié des délinquants asiatiques du Sud-est étaient affiliés à un gang asiatique ($n = 25$, 50,0 %). Près des trois quarts des délinquants arabes/asiatiques occidentaux affiliés à un gang étaient affiliés à un gang de rue ($n = 18$, 72,0 %), ce qui était aussi le cas pour la majorité des délinquants latino-américains ($n = 15$, 65,2 %) et des délinquants sud-asiatiques ($n = 8$, 80,0 %). Enfin, les délinquants chinois affiliés à un gang étaient répartis également entre les gangs asiatiques et les gangs de rue ($n = 4$, soit 50,0 % chacun).

En partant de l'hypothèse que les gangs autochtones et les gangs asiatiques ont une structure et une organisation similaires à celles des gangs de rue, on a combiné les taux d'affiliation aux gangs autochtones, aux gangs asiatiques et aux gangs de rue. Selon ces estimations, parmi les délinquants appartenant à une minorité visible et affiliés à un gang, 90,8 % étaient affiliés à un gang de rue (par rapport à 34,9 % pour les délinquants de race blanche). La figure 5 illustre le pourcentage d'affiliation à un gang de rue de chacun des groupes, d'après les chiffres combinés. En se fondant sur cette classification, on a constaté que parmi les délinquants affiliés à un gang, la plupart qui appartenaient à une minorité visible étaient affiliés à un gang de rue; dans l'ensemble, les délinquants autochtones et de race noire étaient les plus susceptibles d'être affiliés à ce type de gang.

⁸ La discussion subséquente sur les affiliations aux gangs établies au moyen d'enquêtes de sécurité (types d'affiliation) repose sur la première affiliation qui est indiquée dans le dossier des délinquants affiliés à plusieurs gangs (99 délinquants au total ou 6% des délinquants affiliés à un gang).

Figure 5. Pourcentage de délinquants affiliés à un gang de rue, par groupe ethnique



Out of Gang Affiliates = Par rapport à l'ensemble des affiliations à un gang

Out of Total = Par rapport à l'ensemble du groupe ethnique

White = Blancs

Aboriginal = Autochtones

Blacks = Noirs

Southeast Asian = Asiatiques du Sud-est

Arab/West Asian = Arabes/Asiatiques occidentaux

Latin American = Latino-américains

South Asian = Sud-asiatiques

Chinese = Chinois

Remarque : L'affiliation à un gang de rue comprend les affiliations à un gang de rue, à un gang autochtone ou à un gang asiatique.

Différences relatives à la participation à des incidents en établissement

Comme l'illustre le tableau 19, les délinquants autochtones étaient plus susceptibles d'être victimes d'incidents majeurs, tandis que les délinquants sud-asiatiques étaient plus susceptibles d'être victimes d'incidents mineurs. Environ le quart des délinquants autochtones et de race noire avaient été les auteurs d'incidents majeurs ou y avaient participé. Les plus faibles taux de participation à des incidents majeurs ont été constatés chez les délinquants asiatiques du Sud-est et les délinquants chinois, dont moins de 10 % avaient été les auteurs d'incidents majeurs ou y avaient participé. Plus de la moitié des délinquants noirs, autochtones et sud-asiatiques avaient été les auteurs d'incidents mineurs ou y avaient participé au cours de leur peine actuelle. Règle générale, toutefois, les niveaux d'implication dans les incidents majeurs et mineurs (comme victimes ou auteurs) différaient peu entre les groupes ethniques.

Tableau 19

Pourcentage de délinquants victimes d'incidents majeurs ou mineurs et auteurs de tels incidents ou y ayant participé, par groupe ethnique

| Groupe | Incident majeur – Victime % (n) | Incident mineur – Victime % (n) | Incident majeur – Auteur/ participant % (n) | Incident mineur – Auteur/ participant % (n) |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| Blancs (n = 11 121) | 8,4 (939) | 3,3 (369) | 18,9 (2 106) | 47,8 (5 318) |
| Autochtones (n = 3 041) | 11,5 (350) | 3,7 (113) | 25,2 (766) | 52,9 (1 609) |
| Noirs (n = 1 413) | 8,6 (122) | 3,1 (44) | 24,8 (351) | 58,2 (822) |
| Asiatiques du Sud-est (n = 408) | 4,9 (20) | 3,4 (14) | 9,1 (37) | 44,4 (181) |
| Arabes/Asiatiques occidentaux (n = 225) | 9,8 (22) | 2,7 (6) | 16,9 (38) | 48,4 (109) |
| Latino-américains (n = 159) | 6,9 (11) | 1,9 (3) | 18,9 (30) | 45,3 (72) |
| Sud-asiatiques (n = 127) | 7,9 (10) | 5,5 (7) | 20,5 (26) | 58,3 (74) |
| Chinois (n = 114) | 4,4 (5) | 0,9 (1) | 5,3 (6) | 40,4 (46) |

Remarque : Il y a des divergences mineures entre les totaux des groupes ethniques indiqués dans ce tableau et les totaux mentionnés ailleurs en raison de légers écarts qui se sont produits dans le SGD entre les deux dates auxquelles les données ont été extraites (les données sur les incidents ont été extraites du système ultérieurement).

Discussion

La présente étude a permis de constater que certaines minorités visibles, en particulier les délinquants noirs et les délinquants asiatiques du Sud-est, sont surreprésentés dans la population du SCC par rapport à la population canadienne, et que la taille de plusieurs minorités visibles va en augmentant. À quelques exceptions près, les profils ont révélé que les délinquants de plusieurs groupes examinés présentent des niveaux élevés de risque et de besoins lorsqu'ils sont admis au SCC, et qu'ils s'adaptent parfois difficilement au milieu carcéral. En outre, il existe des différences marquées entre les caractéristiques de ces groupes, ainsi qu'entre les délinquants de sexe masculin et de sexe féminin.

Les résultats des analyses sur les délinquantes montrent généralement que les délinquantes de race noire suscitent moins de préoccupations opérationnelles que les délinquantes autochtones ou les délinquantes de race blanche (sur les plans de la participation à des incidents et de l'affiliation à un gang). Les résultats relatifs aux délinquantes appuient en général les conclusions de recherches antérieures selon lesquelles les délinquantes autochtones constituent un groupe à risque élevé (Gobeil et Barrett, 2008).

Les résultats des analyses sur les délinquants indiquent que certaines minorités visibles peuvent présenter des préoccupations opérationnelles particulières et nécessiter une plus grande attention. Bon nombre des constatations exposées dans la présente étude concordent avec les résultats obtenus par Trevethan et Rastin (2004). Le profil de risque moins élevé des délinquants asiatiques du Sud-est et des délinquants chinois correspond aux résultats de Trevethan et Rastin (2004), tandis que le profil de risque plus élevé des délinquants de race noire peut s'expliquer en partie par le fait qu'ils sont admis à un âge plus jeune et qu'ils sont plus susceptibles d'avoir été reconnus coupables d'une infraction avec violence. Le potentiel élevé de réinsertion sociale de tous les membres d'une minorité visible autre qu'autochtone par rapport aux délinquants de race blanche peut sembler inattendu compte tenu de leur profil de risque relativement élevé et de la forte probabilité qu'ils aient été reconnus coupables d'une infraction avec violence. Cependant, cela peut s'expliquer par la constatation selon laquelle tous les membres d'une minorité visible autre qu'autochtone sont plus susceptibles de purger une peine pour une infraction liée aux drogues que les délinquants de race blanche.

Les profils de besoins des délinquants appartenant à une minorité visible autre

qu'autochtone concordent généralement avec les recherches antérieures. Selon Trevethan et Rastin (2004), les délinquants appartenant à une minorité visible autre qu'autochtone présentent un niveau de besoins plus élevé dans les domaines des fréquentations et de l'attitude générale que les délinquants de race blanche, ce qui concorde avec les résultats de la présente étude. Tous les délinquants de minorités visibles autres qu'autochtones étaient plus susceptibles que les délinquants de race blanche de présenter des besoins dans ces domaines (à l'exception des délinquants asiatiques du Sud-est, chinois et latino-américains, dans le domaine de l'attitude générale).

Le pourcentage élevé de délinquants appartenant à une minorité visible autre qu'autochtone et nés à l'étranger peut indiquer que les besoins susmentionnés peuvent être en partie reliés à des difficultés et à des facteurs de stress associés au processus d'acculturation. Les difficultés liées à l'acculturation de même que les différences dans les taux d'acculturation entre les parents immigrants et leurs enfants peuvent engendrer des attitudes et des fréquentations antisociales (Piedra et Engstrom, 2009). En ce qui a trait aux délinquants de race noire, leur niveau élevé de besoins dans le domaine de l'attitude générale concorde avec les études démontrant que les personnes de race noire, dans la population en général, entretiennent une méfiance relativement élevée envers le système judiciaire (Tyler, 2005; Wortley et Owusu-Bempah, 2009). Cela peut expliquer en partie leur surreprésentation dans la cohorte d'admissions de délinquants sous responsabilité fédérale (et la population carcérale fédérale), compte tenu des recherches reliant la méfiance raciale à la disposition à commettre un crime (Taylor, Biafora et Warheit, 1994). Enfin, le niveau élevé de besoins que présentent les délinquants appartenant à une minorité visible par rapport aux délinquants de race blanche, dans le domaine des fréquentations, peut aussi être lié au fait qu'ils sont plus susceptibles d'être affiliés à un gang. Le pourcentage plus élevé de délinquants appartenant à une minorité visible autre qu'autochtone qui purgent une peine pour une infraction liée aux drogues, par rapport aux délinquants de race blanche, peut aussi être lié à une plus forte participation à des activités liées aux gangs compte tenu de la participation importante des organisations criminelles dans le commerce de la drogue (SCRS, 2009) et du fait que certains réseaux sociaux, comme les gangs, procurent des avantages tels que des compétences, des contacts et l'accès aux marchés de la drogue (Webster, MacDonald et Simpson, 2006).

Les gangs apportent également à leurs membres protection, statut, pouvoir, soutien social

et excitation (Wood et Alleyne, 2010), ce qui peut être particulièrement attirant pour les personnes soumises à des facteurs de stress liés à l'acculturation (Piedra et Engstrom, 2009) ou pour qui les normes sociales conventionnelles ne revêtent pas une grande importance (Shaw et McKay, 1931; Thrasher, 1927). Quelle que soit leur motivation précise, le fait que tous les délinquants appartenant à une minorité visible soient plus susceptibles d'être affiliés à un gang que les délinquants de race blanche présente un problème de taille compte tenu de leur nombre croissant au sein de la population du SCC. On a constaté que 90,8 % des délinquants affiliés à un gang appartiennent à un gang de rue, ce qui pourrait aggraver le problème. Les gangs de rue peuvent présenter un défi particulier en raison du degré élevé de violence qui leur est souvent associé (SCRS, 2009). Des recherches antérieures portant sur les gangs en milieu carcéral ont permis d'établir des liens entre l'affiliation à un gang et les incidents en établissement, y compris les comportements violents (Griffin et Hepburn, 2006; Nafekh et Stys, 2004). Cela peut aider à expliquer la constatation issue de la présente étude selon laquelle les groupes de délinquants noirs, autochtones et sud-asiatiques, qui comptent un pourcentage élevé de délinquants affiliés à un gang, comptent aussi le pourcentage le plus élevé de délinquants impliqués dans des incidents majeurs et mineurs à titre d'auteurs ou de participants. Bien que les résultats postlibératoires n'aient pas été pris en compte dans la présente étude, certaines recherches antérieures indiquent que les délinquants affiliés à un gang de rue sont plus susceptibles de récidiver que les délinquants non affiliés à un gang de rue (Nafekh et Stys, 2004). Par conséquent, le pourcentage élevé de délinquants appartenant à une minorité visible et affiliés à un gang peut également avoir des répercussions sur les résultats postlibératoires.

Limites de l'étude

Certaines limites doivent être prises en compte dans l'interprétation des résultats de la présente étude. D'abord, les codes de race utilisés aux fins des analyses peuvent ne pas être entièrement exacts car ils sont fondés sur des données autodéclarées non vérifiées. Ensuite, les affiliations déclarées par les délinquants au moment de leur admission peuvent être surestimées, tandis que les enquêtes de sécurité peuvent sous-estimer le nombre réel de délinquants affiliés à un gang. Toutefois, les deux variables incluses dans les analyses ont généré les mêmes profils de résultats. Enfin, en raison du faible nombre de délinquantes compris dans la cohorte, les analyses ont été limitées à la comparaison de trois groupes, soit les délinquantes autochtones, les

délinquantes de race noire et les délinquantes de race blanche. Les chercheurs futurs devraient continuer de surveiller les fluctuations dans la taille et les caractéristiques des autres groupes ethnoculturels, et examiner leurs expériences au moyen de techniques qualitatives habituellement réservées aux échantillons plus petits.

Conclusions

Selon la Directive du commissaire n° 767, *Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles*, les programmes correctionnels doivent tenir compte des différences des délinquants issus des minorités visibles en ce qui a trait à la langue, aux coutumes et à la religion (SCC, 2001). Le fait d'être informé du nombre croissant de délinquants appartenant à une minorité visible autre qu'autochtone aidera le SCC à prendre des mesures proactives pour garantir que les programmes et les autres interventions qu'il offre répondent aux besoins de tous les délinquants, quelle que soit leur origine ethnoculturelle.

Les délinquants issus des minorités visibles se distinguent des délinquants de race blanche surtout dans les domaines de l'attitude générale et des fréquentations. Ces domaines revêtent une grande importance car les recherches ont démontré qu'ils figurent parmi les « quatre facteurs de risque déterminants », c'est-à-dire les quatre facteurs les plus fortement liés au comportement criminel (Andrews et Bonta, 2010). Les répercussions possibles des problèmes d'acculturation sur les besoins des délinquants issus de minorités visibles, dans les domaines de l'attitude générale et des fréquentations, pourraient nécessiter une attention particulière. De plus, les besoins plus élevés que présentent certains groupes dans le domaine de l'attitude générale, en particulier les délinquants de race noire, peuvent être reliés à la méfiance envers le système de justice pénale. Les mesures de rapprochement énoncées dans la DC 767, notamment l'établissement de liens avec les communautés ethnoculturelles, pourraient aider à améliorer certaines de ces perceptions et attitudes négatives. Non seulement cette approche pourrait mener à des partenariats favorisant la réinsertion sociale des délinquants appartenant à une minorité visible, mais elle pourrait aussi améliorer l'attitude des membres des communautés ethnoculturelles envers le système judiciaire.

En raison du nombre élevé de membres de gangs appartenant à une minorité visible qui sont affiliés à un gang de rue, du lien entre l'affiliation à un gang et le comportement violent établi dans des études antérieures, et du nombre plus élevé de délinquants appartenant à une

minorité visible qui sont impliqués dans des incidents en établissement, il convient d'apporter une attention au niveau élevé de besoins de ces délinquants dans le domaine des fréquentations, ainsi qu'à leur pourcentage élevé d'affiliation à un gang. La Directive du commissaire n° 568-3, *Identification et gestion des organisations criminelles*, présente certaines stratégies de gestion des gangs, dont la prise en compte de l'affiliation à une organisation criminelle comme facteur de risque et l'imposition de restrictions visant à limiter l'influence des délinquants affiliés à un gang au sein de la population carcérale (SCC, 2008). La Directive du commissaire n° 568-7, *Gestion des délinquants incompatibles*, comprend des procédures de séparation et de transfèrement des délinquants incompatibles, y compris ceux faisant partie de gangs rivaux (SCC, 2003). Ces procédures pourraient devoir être employées plus souvent dans le futur, compte tenu du nombre croissant de délinquants appartenant à une minorité visible et de la plus forte probabilité que ces derniers soient affiliés à un gang. L'efficacité des procédures devrait par ailleurs être examinée de façon empirique, en particulier à l'égard des délinquants appartenant à une minorité visible qui sont affiliés à un gang.

Parmi tous les groupes de délinquants appartenant à une minorité visible autre qu'autochtone, les délinquants noirs et les délinquants asiatiques du Sud-est pourraient présenter le défi opérationnel le plus sérieux vu leur nombre croissant et leur participation plus forte à des gangs et à des incidents en établissement, et vu le niveau élevé de besoins des délinquants de race noire dans certains domaines; les résultats actuels indiquent toutefois que d'autres minorités visibles présentent des risques et des besoins similaires. Le Service correctionnel du Canada tirerait profit de plus amples recherches relativement à ces groupes, notamment de l'examen des répercussions, sur les résultats des délinquants, de programmes et de services tenant compte de l'origine ethnoculturelle, et de l'examen de l'efficacité des stratégies de gestion de gangs auprès des délinquants issus de minorités visibles.

Bibliographie

- Andrews, D. A. et J. Bonta. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5^e éd.), Cincinnati (Ohio), Anderson Publishing.
- Bonta, J. (1995). Le principe de la réceptivité et la réadaptation du délinquant, *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 7(3), 34-37.
- Gobeil, R. et M. R. Barrett. (2008). *Taux de récidive des délinquantes* (R-192), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.
- Griffin, M. L. et J. R. Hepburn. (2006). The effect of gang affiliation on violent misconduct among inmates during the early years of confinement, *Criminal Justice and Behavior*, 33(4), 419-448.
- Luciani, F. P., L. L. Motiuk et M. Nafekh. (1996). *Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'échelle de classement par niveau de sécurité* (R-47), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.
- Ministry of Justice. (2009). *Offender management caseload statistics, 2008*, source : <http://www.justice.gov.uk/publications/docs/offender-management-caseload-statistics-2008-2.pdf>.
- Nafekh, M. et Y. Stys. (2004). *Profil et analyse des délinquants membres d'un gang dans la population carcérale fédérale* (R-154), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.
- Nuffield, J. *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa (Ontario), Solliciteur général du Canada, 1982.
- Paoli, L. et P. Reuter. (2008). Drug trafficking and ethnic minorities in Western Europe, *European Journal of Criminology* 5(1), 13-37.
- Piedra, L. M. et D. W. Engstrom. (2009). Segmented assimilation theory and the life model: An integrated approach to understanding immigrants and their children, *Social Work*, 54(3), 270-277.
- Porporino, F. J., F. Luciani, L. Motiuk, M. Johnston et B. Mainwaring. (1989). *Mise en œuvre pilote de l'échelle de classement par niveau de sécurité : rapport d'étape* (R-02), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.
- Service canadien de renseignements criminels [SCRC]. (2009). *Rapport sur le crime organisé 2009*, source : http://www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2009/document/report_oc_2009_f.pdf

- Service correctionnel du Canada. (2001). *Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles* – Directive du commissaire 767, source : www.csc-scc.gc.ca
- Service correctionnel du Canada. (2003). *Gestion des délinquants incompatibles* – Directive du commissaire 568-7, source : www.csc-scc.gc.ca
- Service correctionnel du Canada. (2007). *Planification correctionnelle et profil criminel* – Directive du commissaire 705-6, source : www.csc-scc.gc.ca
- Service correctionnel du Canada. (2008). *Identification et gestion des organisations criminelles* – Directive du commissaire 568-3, source : www.csc-scc.gc.ca
- Shaw, C. R. et H. D. McKay. (1931). “Social factors in juvenile delinquency”, dans *Report of the National Commission on Law Observance and Enforcement/Wickersham Commission, Report on the Causes of Crime*, Washington (DC), Government Printing Office, 2 (13), 192-198.
- Statistique Canada. (2005). *Projections de la population des groupes de minorités visibles, Canada, provinces et régions, 2001-2017* (n° 91-541-XIF au catalogue), source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-541-x/91-541-x2005001-eng.pdf>
- Statistique Canada. *Origine ethnique et minorités visibles*, Ottawa (Ontario), l’auteur, 2008.
- Statistique Canada. (2009). *Population des minorités visibles, par province et territoire (Recensement de 2006)*, source : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/demo52a-fra.htm>
- Taylor, D. L., F. A. Biafora et G. J. Warheit. (1994). Racial mistrust and disposition to deviance among African American, Haitian, and other Caribbean island adolescent boys, *Law and Human Behavior*, 18(3), 291-303.
- Thrasher, F. (1927). *The gang: A study of 1,313 gangs in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press.
- Trevethan, S. et C. J. Rastin. (2004). *Profil de délinquants sous responsabilité fédérale, membres de minorités visibles, incarcérés et sous surveillance dans la collectivité* (R-144), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.
- Tyler, T. R. (2005). Policing in black and white: Ethnic group differences in trust and confidence in the police, *Police Quarterly*, 8(3), 322-342.
- Webster, C., R. MacDonald et M. Simpson. (2006). Predicting criminality? Risk factors, neighbourhood influence and desistance, *Youth Justice*, 6(1), 7- 22.
- West, H. C. (2010). *Prison inmates at midyear 2009*. Washington (DC), Bureau of Justice Statistics.

Wood, J. et E. Alleyne. (2010). Street gang theory and research: Where are we now and where do we go from here? *Aggression and Violent Behavior*, 15 (2), 100-111.

Wortley, S. et A. Owusu-Bempah. (2009). Unequal before the law: Immigrant and racial minority perceptions of the Canadian criminal justice système, *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, 10 (4), 447-473.